



Déclaration FNEC-FP-FO au CTA du 24 novembre 2015

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

La confédération FO profondément choquée et meurtrie par les actes barbares perpétrés dans la nuit du 13 au 14 décembre tient à rappeler qu'elle poursuivra son combat de toujours pour défendre les valeurs républicaines de liberté d'égalité de fraternité et de laïcité.

Les fonctionnaires et agents des services publics sont hautement méritants. Ils se sont mobilisés sur le champ, dans ces circonstances tragiques et difficiles. FO tient à les saluer. Ils ont garanti la continuité des missions de service public, permis à la nation de continuer à fonctionner, assuré la santé, la sauvegarde, la sécurité et le soutien des citoyens, y compris des jeunes dans les établissements scolaires.

Que les politiques qui appliquent une politique aux ordres, au nom de « la sacro-sainte » rentabilité, ou de l'austérité, ou de la rigueur budgétaire ne l'oublient pas. Nous ressentons trop souvent l'ingratitude de ceux qui stigmatisent et discréditent régulièrement les fonctionnaires, affaiblissent avec constance le service public républicain, le contournent ou remettent en cause ses principes fondateurs, son rôle, son essence même.

FO tient à rappeler son profond attachement à la défense des droits démocratiques qui recouvre, outre le droit de vote, de nombreux autres droits institutionnels dont la liberté syndicale.

FO ne passe pas sous silence les responsabilités politiques des gouvernants.
En effet :

- Qui poursuit depuis des décennies l'éclatement de la République en une multitude de baronnies?
- Qui a poursuivi la réforme des rythmes scolaires pour territorialiser l'école en l'exposant aux lobbies politiques locaux ?
- Qu'en est-il de l'unité de la République dite laïque avec les lois Debré qui ponctionnent inlassablement 8 milliards d'euros du budget public de l'Etat pour financer des établissements d'enseignement privé (à 95% religieux) ?
Ce n'est pas une « Charte de la laïcité », qui fera disparaître ces turpitudes.

A propos d'unité de la République, nous avons regardé la vidéo « pédagogique » mise en ligne par l'académie de Toulouse à propos de la future grande région . Les bras nous en sont tombés : Selon cette vidéo nos voisins « vont avoir le seum ». Je me permets de préciser que le mot « seum » vient d'un mot de la langue arabe signifiant « venin ». Ainsi en quelques secondes nous découvrons que notre région sera puissante

au point de faire fulminer nos départements voisins, la Corse y compris. A en croire les émoticônes en fond d'écran qui illustrent ce propos, il semble que ce soit d'envie, de jalousie de dégoût et visiblement de désespoir.

Si le ridicule le dispute au pathétique, la vidéo n'en n'est pas moins révélatrice de l'esprit et de la lettre de la « réforme » territoriale : il s'agit d'opposer les territoires entre eux, de démanteler l'unité de la république, de détricoter les droits des salariés et des fonctionnaires selon le modèle des représentants des employeurs qui opposent les salariés et exigent la baisse des salaires en France.

Le gouvernement a décrété l'Etat d'urgence qu'il a prolongé de 3 mois et en appelle à l'unité nationale. Il a interdit les rassemblements.

Qu'il ne compte pas sur force ouvrière pour enterrer les revendications et les mobilisations pour les faire aboutir.

Pour FO, l'heure demeure encore et toujours à la mobilisation pour garantir et renforcer la République une et indivisible dans tous les actes de la vie pour tous les citoyens en tout temps et en toute situations.

Pour FO, l'heure demeure encore et toujours à la mobilisation pour les droits et statuts des fonctionnaires, exiger l'abandon du gel du point d'indice et le rétablissement des postes supprimés.

En ce qui concerne la réforme des collèges, plus nous avançons vers la mise en œuvre de cette réforme plus il apparaît clairement à l'immense majorité des collègues mais aussi à bon nombre de principaux de collèges que cette réforme est non seulement nuisible mais se révèle absolument inapplicable sauf à aggraver les conditions de travail des personnels et des élèves dans des proportions que nous n'avons jamais imaginé. Nous tenons par la présente à vous mettre solennellement en garde contre les conséquences particulièrement graves pour la santé des personnels directement touchés par cette réforme. La mise en œuvre des emplois du temps s'annonce ainsi quasiment impossible en particulier dans les collèges dont une partie non négligeable du corps enseignant est affecté sur plusieurs établissements.

La revendication, toujours portée par 15 organisations syndicales aussi bien au niveau national qu'au niveau académique, d'abrogation de la réforme est donc, dans la situation actuelle, toujours pleinement d'actualité.

En ce qui concerne les prétendues « formations » mises en place pour accompagner la réforme, il est simple de constater que, là où elles ont eu lieu, elles sont bien loin de permettre d'emporter une adhésion des collègues, elles ne font pour l'instant que cristalliser l'opposition à la réforme.

Force ouvrière, avec les autres organisations syndicales, vous rappelle que la formation est un droit pour les collègues et non une obligation. Le décret Hamon du 20 août 2014 dont Force ouvrière demande l'abrogation est clair sur cette question, l'article 2 Il précise : « *Les missions liées au service d'enseignement qui comprennent les travaux de préparation et les recherches personnelles nécessaires à la réalisation des heures d'enseignement, l'aide et le suivi du travail personnel des élèves, leur évaluation, le conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation en collaboration avec les personnels d'éducation et d'orientation, les relations avec les parents d'élèves, le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupement d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire. Dans ce cadre, ils peuvent être appelés à travailler en équipe pluriprofessionnelle associant les personnels de santé, sociaux, d'orientation et d'éducation.* »

A aucun moment il n'est question de formation obligatoire, bien au contraire le décret Fonction publique qui régit le droit à formation à savoir le décret 2007-1470 indique dans ses articles 7 et 9 que « *l'accord écrit de l'agent est nécessaire* » pour « *dépasser ses horaires de service dans la limite de 80 heures par an.*»

Il faut donc bien un accord écrit de l'agent pour lui proposer une action de formation en dehors de ses heures de service.

Nous vous demandons donc Mme la Rectrice d'aller jusqu'au bout du raisonnement. Puisque vous répétez à l'envie que les collègues seraient volontaires et désireux de participer aux formations, nous vous demandons d'indiquer clairement que les collègues ne sont nullement tenus d'y assister et qu'aucune pression, de quelque nature qu'elle soit ne sera exercée.

Nous vous demandons aussi, à l'instar du Recteur de l'Académie de Clermont Ferrand qui, répondant à l'intersyndicale le 3 novembre précise ceci : « *Les personnels concernés, qui ne souhaiteraient pas prendre part à la première vague de formation, pourront assurer leurs enseignements normalement face à leurs élèves* » de laisser le libre choix aux enseignants d'assister aux formations s'ils le souhaitent ou bien d'assurer leurs enseignements devant leurs élèves si la formation a lieu pendant ce temps d'enseignement.

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour de ce CTA, la FNEC FP FO se félicite que le point sur l'offre de formation dans le muretain soit retiré de l'ordre du jour. **FO continue à contester le transfert des formations pour les lycées du Muretain.** Ce projet n'apporte aucune amélioration aux élèves ni aux personnels. Il est refusé par les personnels, les représentants des parents d'élèves, et des élèves du lycée Pierre d'Aragon. Comme nous l'avions indiqué lors du dernier CTA, il s'agit pour nous d'une anticipation de la réforme des lycées envisagée dans le rapport de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur les liens entre les lycées et l'enseignement supérieur, remis le 8 juillet. C'est le lycée unique et le corps unique qui se profilent, guidés par la volonté de rationaliser au nom de l'austérité. In fine c'est la destruction programmée des lycées professionnels au détriment des élèves qui en ont le plus besoin.

En ce qui concerne le bilan de rentrée et les effectifs dans les établissements de l'académie, force est de constater que la baisse démographique qui concerne le collège n'a pas véritablement permis d'améliorer la situation. La catégorie de classes la plus nombreuse a un effectif de 28 élèves quel que soit le niveau considéré, les classes à 30 élèves représentant 7,2 % du total des classes et il existe des classes à 31, 32 voire 33 élèves. Les conditions d'enseignement sont rendus d'autant plus difficiles, que dans plus en plus de classes se trouvent des élèves souffrant de troubles du langage et cognitifs. L'attention devant être portée à ces élèves mériterait des effectifs plus allégés dans de nombreux établissements.

En lycée général et technologique, le niveau seconde est proprement sacrifié, sur l'académie 31,8 % des classes de seconde ont un effectif de 35 élèves, si l'on considère l'ensemble des classes de seconde qui ont un effectif de 35 élèves ou plus on arrive au nombre effrayant de 37,4 % des classes. Cela signifie concrètement que l'immense majorité des élèves scolarisés en seconde GT sont dans des classes à 34, 35 élèves voire plus. Quand on connaît l'hétérogénéité de plus en plus grande des publics accueillis en seconde GT on comprend les difficultés de plus importantes que cela provoque pour les personnels et pour les élèves. Il n'y a finalement, dans l'académie, que 87 classes qui ont des effectifs que nous considérons raisonnables en seconde c'est à dire pas plus de 30 élèves et malheureusement cela ne représente que 14,3 % des classes de seconde GT de l'académie. Même si le constat est un peu moins extrême, de nombreuses premières et terminales restent très chargées.

En ce qui concerne les lycées professionnels, la FNEC FP FO demande l'ouverture de sections de CAP en formation initiale dans l'enseignement public, pour les nombreuses formations où le taux de pression est important. De plus, nous constatons dans les documents proposés pour ce CTA que les sections transférées au cours des années précédentes accusent une baisse importante du taux de pression. Comme nous l'avons déjà déclaré lors des précédents CTA, nous tenons à rappeler que les élèves de lycée professionnel ne sont pas mobiles même à l'échelle d'une ville, il est nécessaire que les formations soient offertes là où se trouvent les élèves, à moins que l'objectif inavoué soit la disparition de ses sections et à terme celle des lycées professionnels.

Madame la Rectrice derrière les discours et les effets d'annonce sur la création d'emplois d'enseignants, il y a donc la réalité du terrain car nous savons qu'une partie des postes budgétés ne sont pas consommés. Non seulement la situation ne s'améliore pas mais elle poursuit sa détérioration sur l'autel de la politique d'austérité. Les chiffres publiés par l'INSEE sont d'ailleurs sans appel, en 2010 il y avait 804 043 enseignants dans l'enseignement public, il n'en reste en 2015 que 788 281 alors que les effectifs élèves ont augmenté. La revendication que la FNEC FP FO porte avec la confédération Force Ouvrière de création des postes nécessaires et d'abandon de la politique d'austérité est plus que jamais à l'ordre du jour.

Je vous remercie de votre attention.